

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Other material/
Autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X

14X

18X

22X

26X

30X

12X	16X	20X	24X	28X	32X
-----	-----	-----	-----	-----	-----

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

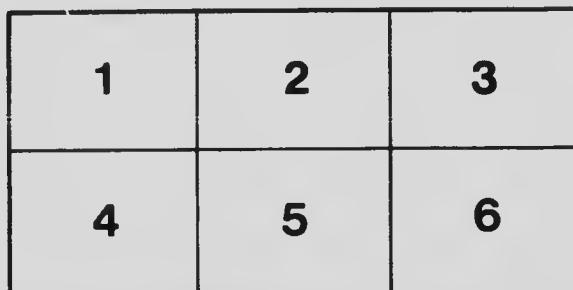
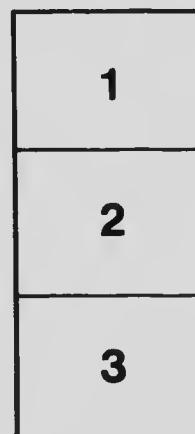
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant la nombre d'images nécessaires. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

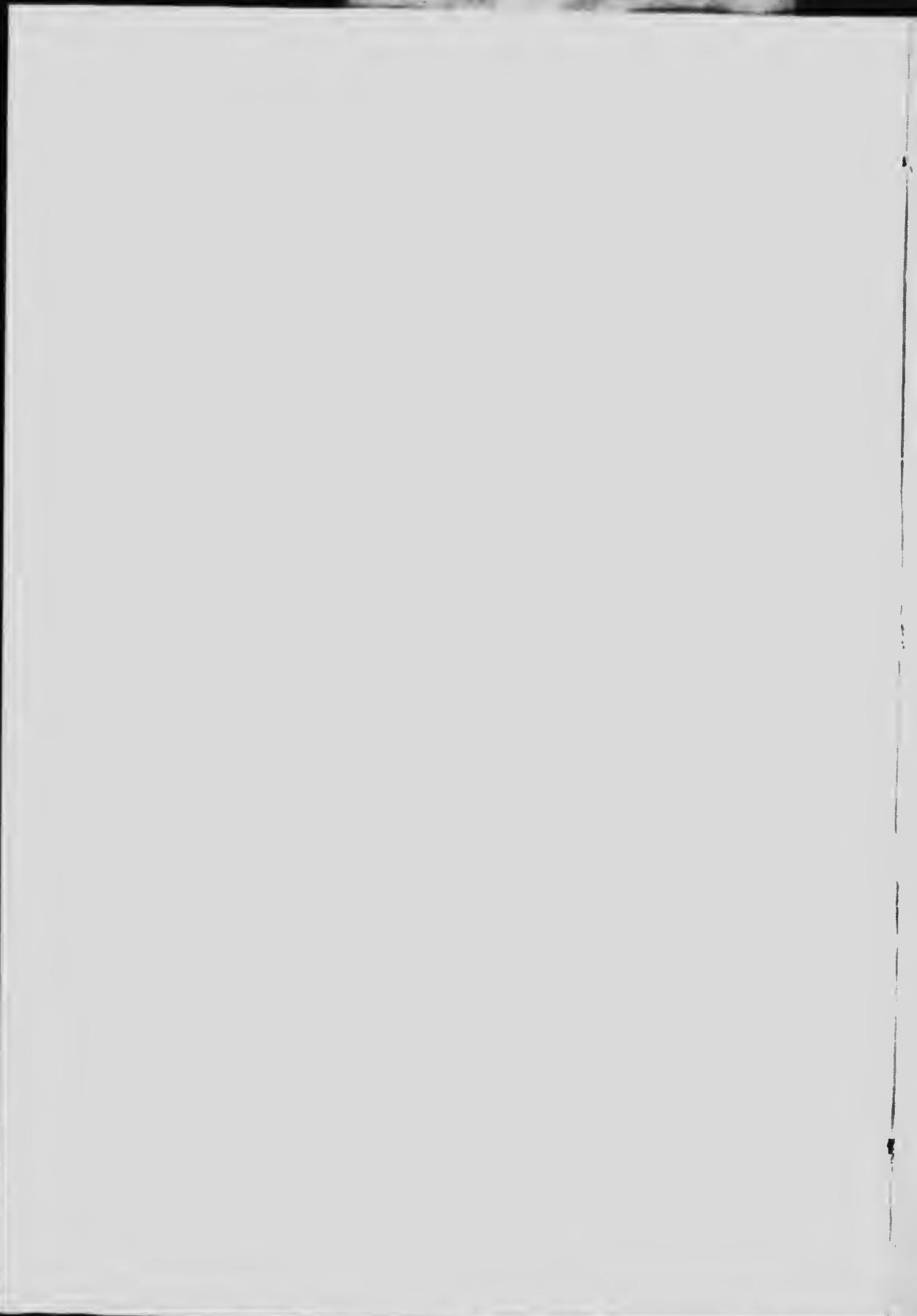
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



P845.99
B 665 di

Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

DISCOURS

DE

M. HENRI BOURASSA, M.P.

SUR

L'ADRESSE

OTTAWA, 15 MARS 1901

M. HENRI BOURASSA (Labelle) : La Chambre me pardonnera, j'espère, si j'interviens, sans aucune préparation, dans ce débat. Je ne songeais nullement à demander la parole aujourd'hui ni même à prendre au sein part à cette discussion. J'y suis entraîné par la manière dont l'honorable député de Montmorency (M. Casgrain) a présenté le programme de la Ligue Nationaliste et par les observations qu'il a faites sur mon intervention dans la campagne électorale de Montmagny. Par bonheur, l'honorable député m'a rendu la tâche facile ; et je n'aurai pas besoin de recourir à une argumentation longue et serrée pour établir—je regrette d'avoir à me servir de ce mot—l'attitude déloyale du parti conservateur. L'honorable député a lu une partie du programme de la nouvelle association organisée à Montréal, il y a environ un an, sous le nom de Ligue Nationaliste. Je ne fais pas partie de cette association. Elle a été fondée, organisée et maintenue par un groupe de jeunes gens de talent, et d'un caractère à toute épreuve. Ces jeunes gens ont cru que le temps était venu où il pouvait exister au Canada une association qui se consacrât à l'étude des problèmes politiques, de ceux surtout qui intéressent l'avenir du pays, en s'écartant de l'ornière étroite par où les partis, leurs associations et leurs organes, font passer toutes les idées politiques. Cette Ligue a

ouvert ses rangs aux adhérents des deux partis ; et plusieurs conservateurs, d'honnêtes conservateurs, nous ont tendu la main. Se sont unis à d'honnêtes libéraux, pour défendre et promouvoir ce programme. Entre autres, je nommerai un de nos anciens collègues, qui a siégé cinq ans ici, un homme que le parti conservateur ne répudiait pas alors et dont il ne devrait pas rougir aujourd'hui, car si le parti conservateur s'obstine dans l'habitude qu'il a prise depuis quelques années de répudier les rares honnêtes gens qui lui restent fidèles dans la province de Québec, c'est qu'il est descendu très bas. Je veux parler de M. Chauvin, ancien député de Terrebonne, qui, l'un des premiers, est venu prendre la parole à une assemblée convoquée par la Ligue. M. Chauvin a accepté le programme de la Ligue ; il a déclaré que la diffusion de ces idées ne pouvait que profiter au Canada et à la province de Québec.

En décembre dernier, les membres de la Ligue me prièrent d'aller exposer les principaux articles de leur programme au peuple de la ville de Québec. Cela fut l'occasion d'une assemblée dont n'eurent à rougir ni la ville de Québec ni les jeunes ligueurs. Les électeurs y vinrent en nombre, tout du comté que représente ici l'honorable député (M. Casgrain) : quid de tunc jes autres comtés de la région de Québec, en tout, près de sept mille citoyens de la ville et du district. J'exposai

P845.99
B665di

2

À cette suite les idées fondamentales de la Ligue Nationaliste. Les deux organes du parti conservateur, dans la province de Québec, le "Journal" et l'"Événement", passèrent en revue le discours et le programme; et ils ne trouvèrent rien à redire aux articles que l'honorable député vint de vous communiquer; pas un reproche, pas un mot de désavouement.

Quant aux autres parties du programme — celles mêmes dont l'honorable député disait, il y a un instant que, si elles ne valent pas mieux que la première partie, les journaux pourraient négliger d'en parler. Le "Journal" et l'"Événement" n'avaient pas d'autre chose à faire que de reproduire le programme du parti conservateur. Les principes de la Ligue sont-ils suffisants au point de constituer aux yeux de la Chambre une marque indélébile d'infidélité à la Couronne? Ce programme est-il tellement scandaleux que les libéraux doivent se garder d'en approcher? Mais alors, l'honorable député nous communiquera-t-il ce qu'il pense de ses propres organes, "L'Événement" et le "Journal," qui ont taxé de dureté le "Soleil" et les libéraux de Québec, parce que ces mêmes libéraux avaient applaudis aux paroles d'un homme trop droit pour eux et je dois confesser que cet homme c'était moi — s'efforçant de leur imposer des principes conservateurs de me permettant de citer quelques lignes des articles de ces journaux, nul qu'érant inscrits au compte rendu des débats, ils impriment aux paroles de l'honorable député la marque qu'il faudrait infliger à tant d'autres déclarations du même genre dont le parti conservateur de Québec s'est rendu coupable depuis quelques années?

Les conservateurs n'exploitent pas; ils content qu'un libéral en vue, acclamé par le "Soleil" et le "Canada", grand partisan du ministère Laurier et de toutes les idées qu'on appelle "libérales", expose et adopte pour slain un programme absolument conservateur;

Ce programme, c'est précisément celui que l'honorable député de Montmagny (M. Casgrain) vient de dénoncer.

M. CASGRAIN: N'est-il pas vrai que la partie du programme dont il est question dans cet article se compose des articles du programme de la Ligue Nationaliste qui visent la politique du gouvernement Parent?

M. BOURASSA: Et que l'honorable député a déclaré tantôt n'être pas dignes de la moindre attention. Du reste dans cet article qui porte sur tout non discours et sur l'ensemble du programme de la Ligue Nationaliste, il n'y a pas un mot, pas une phrase, pas un mot, pas un iota contre cette partie même du programme que l'honorable député a lu à la Chambre, tandis que le reste du programme reçoit une approbation complète. Voilà pourquoi je dis que l'honorable député ne peut à bon droit, venir ici, au nom du parti conservateur de la province de Québec, dire une seule parole de blâme contre ce programme.

F 5206.8

B662 fs

L'honorable député et son collègue de Lémarck sont l'honorable M. Haggart, accusent d'inclinaison et de duplicité le ministre et le parti libéral parce qu'ils n'existent pas de leurs rangs l'honneur inséparable que je suis, indigné de sauter à cette Chambre, indigné de joindre des blets de la citoyenneté britannique. Et cependant, les deux organes du parti conservateur dans la province de Québec, le "Journal" et "L'Événement" — dont l'un, "L'Événement," est plus ou moins l'organe personnel du député de Montmorency — me citent comme un modèle à la province de Québec, et déclarent qu'en fond, je suis un conservateur que seul le manque de logique retient dans les rangs du parti libéral. Je rougis presque en répétant les éloges que le "Journal" m'a décernés. Mais le député de Montmorency et son collègue de Lémarck n'ont traité avec une rigueur telle que je n'eusse quelque justification; et au lieu de la chercher dans les feuilles libérales, je la puisse dans les colonnes de deux des principales organes de l'opposition conservatrice. Parlant des conservateurs, le "Journal" continue,

— Ils constatent en outre que ce "libéral", qui a des idées droites, se fourvoie dans un parti où on n'ose pas le reconnaître tout à fait, s'obstine à suivre des hommes qui n'ont pas ses sentiments, qui ne comprennent rien à ses aspirations, lesquelles sont les aspirations communes à tous les fervents de la patrie canadienne; ils constatent que M. Bourassa est un conservateur qui s'appelle libéral et qui agit comme un libéral.

Cet article, comme celui du "Journal," ne contient pas la moindre désapprobation de cette partie du programme de la Ligue que l'honorable député vient de nous lire, dans le but de faire frémir d'horreur le bon peuple d'Ontario, en présence de l'inclinaison du député de Lébel et de la malhonnêteté du parti libéral qui ne permet de demeurer dans ses rangs. Et cependant, les conservateurs de la province de Québec affirment que je devrais me joindre à eux, parce que le parti libéral, indigné de moi, ne sait pas me comprendre, ni mes nobles aspirations ni mon patriotisme, et constate avec honte ces bonnes dispositions; et j'espère que le jour où la droite me repoussera, le député de Montmorency modifiera ses opinions et engagera ses amis à n'ouvrir leurs rangs hospitaliers.

Revenant à cette partie même du programme que l'honorable député nous a fait connaître, j'affirme que si la Ligue Nationaliste n'a mal-même, ni les conservateurs ni les libéraux honnêtes qui font partie de cette droite et qui en défendent les principes, n'ont raison d'en rougir, soit à titre de Cauchemars, soit comme citoyens britanniques.

Selon-nous vraiment arrivés à ce point de notre histoire où nous n'avons plus la liberté de proclamer et de chercher à faire éliminer au Canada des principes que des millions de sujets britanniques, dans la mère

B.Q.R.
NO 5411

patrice, considérant comme la seule base possible de l'empire ? Je ne conteste pas au drapeau de Montréal le droit de chercher, et de le faire à propos, à se concilier la faveur de ses collègues de la province d'Ontario, en venant ici se poser comme un fervent de l'empire, prêt à verser des contributions aux guerres impériales. Mais il ne devrait pas oublier qu'il y a quatre ans, dans le comté de Kamouraska, déclarant soulever le entièrement populaire, il s'écriait de sa voix plus eloquente : "je n'ai qu'un fils ; je suis prêt à le sacrifier pour la défense du Canada, mais je ne veux pas qu'on Penvele combattre les combats de l'Angleterre."

M. CASGRAIN : Ce n'est pas vrai.

quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. CASGRAIN : Je ne absolument l'ex-
cellence de cette déclaration.

M. BOUFRASSA : Je suis forcé d'accepter la démission de l'honorable député. Toute-
fais, je regrette qu'il ait attendu si long
temps pour la faire. Le "Soleil", de Québec,
a publié cette déclaration et je l'ai ré-
pétée ici même sous ma responsabilité d'of-
fice. J'avais alors l'assentiment de plusieurs
citoyens du comté de Kamouraska affirmant
l'authenticité de ces parades. J'ai communiquée
cette déclaration à la Chambre. Il y a
trois ou quatre ans, après que l'honorable
député, alors qu'il était à Ottawa, dans la
province d'Ontario, eût manifesté son adhé-
sion au mouvement qui favorisait la guerre
d'Afrique. La seule différence qui existe
entre certains députés, tant de la droite que
de la gauche, et moi, c'est que je tiens à
Ottawa, à Toronto ou ailleurs le même lan-
guage qu'à Montréal et par toute la province.

Revenant au programme de la Ligue, et à
ces deux articles du programme que l'hono-
rable député a lus et qui couvrent dans leur
ensemble les relations du Canada avec la
mère patrie et les autres colonies de l'empire,
nous ne sommes nullement en lieu d'en-
rouvrir. Je reconnais à tout Canadien le droit
de combattre ce programme, le droit de croire
que le Canada devrait suivre une autre
voie, le droit de penser que le fondement de
l'empire repose sur des principes contraires
aux nôtres.

Mais j'affirme également que nous pou-
vons, sans mériter d'être dénoncés comme
des séditions, défendre ces principes dont
tous les pays de l'empire ont, pendant un
siècle, reconnu la justesse. Je reconnais au
parti libéral et au parti conservateur le droit
de modifier leurs opinions à ce sujet, mais je
réclame pour moi-même, et pour les jeunes
Canadiens qui ont fondé cette ligue dans
une pensée patriotique et désintéressée, le
droit de proclamer que ces principes, qui
ont servi de base commune au parti libéral
et au parti conservateur, doivent continuer
de constituer le fondement de notre politi-
que nationale.

Et d'abord, sur le terrain de la défense de
l'empire, à qui appartient-il de nous accuser de
sédition ? Le leader du parti libéral dé-
clarait à Boston, en 1891, qu'il n'accepterait
jamais une fédération commerciale de l'em-
pire, parce que l'influence impériale, même
restreinte aux questions de commerce, pour-
rait entraîner le Canada à prendre part aux
guerres de l'empire, et que le Canada se re-
fuserait toujours à cette participation. N'oublions pas le droit de répéter en 1891 ce
que le leader du parti libéral disait en 1891 ? Lorsque le leader du parti conservateur, sir
John Macdonald, refusa aux autorités bri-
tanniques l'autorisation de venir recruter
des troupes au Canada pendant la guerre du
soudan, ses partisans l'accusèrent ils de sé-
dition ? Parce que nous affirmons aujourd'
hui que la politique véritablement cana-
dienne doit continuer d'être celle que sir
John Macdonald suivait en 1885, nous met-
trions au pifor comme des mauvais citoyens et des agitateurs ?

Sir Charles Tupper disait, à Winnipeg, en
1863, qu'en construisant des chemins de fer et des canaux suivant un plan d'organisa-
tion qui offrait aux troupes anglaises une
voie plus courte et plus rapide entre l'An-
gleterre et ses possessions insulaires, le
Canada avait payé à l'empire un tribut plus
que suffisant. Parce que nous tenons le
même langage aujourd'hui, nous condamna-
tion comme des révolutionnaires ? Sir Charles
Tupper disait encore en 1863 que ceux
qui nécessitaient les colonies de faire à leur
obligations parce qu'elles se refusaient à
contribuer davantage au soutien des dottes
et de l'armée de la Grande-Bretagne insultaient
à l'honneur du Canada. Il ajoutait que le Canada avait fait plus que son de-
voir pour assurer la défense impériale ; que
le principe et la méthode que le Canada
avait suivis pour soutenir l'empire étaient
justes, et qu'il ne devrait pas lui en de-
mander davantage. Si sir Charles Tupper
a pu dire à Winnipeg, en 1863, ce que nous
répétons à Montréal, en 1903, pourquoi les
conservateurs ne l'accuseraient-ils pas alors
d'être un révolutionnaire ? Est-ce parce que
nous sommes plus jeunes, est-ce parce que
nous sommes Canadiens-français que nous
ne serions pas libres de répéter, sans être
accusés d'injures, ce que les chefs libéraux
et conservateurs ont proclamé pendant tant
d'années ?

Parlons maintenant de la question illi-
cale. L'honorable député (M. Casgrain)
m'accuse de parcourir la province de Québec
en faisant à M. Chamberlain le emancheur
des Canadiens-français, c'est ce que je
n'ai jamais fait; c'est encore là une de ces
légendes inventées par la presse conserva-
trice d'Ontario. Voici ce que j'ai déclaré—
et j'y persisterai aussi longtemps que le
gouvernement britannique ne formulerait pas net-
tement sa politique sur ce point : On ne
présente pas au peuple canadien, avec droi-
ture et sous leur vrai jour, les principes de
M. Chamberlain; le député de Sainte-Marie

M. Cartier, M. Foster, M. Louis-Philippe Pelletier ont faussement déclaré un peuple canadien que les contribuables anglais, nés par leur seul amour des colonies, étaient prêts à trapper d'hopôts leur pain, leur beurre, leur fromage et leur pain, que c'étoit là toute la partie des propositions de M. Chamberlain, et que les Canadiens seraient bouscuses s'ils refusaient ces offres. Voilà ce que M. Pelletier a proclamé à Montréal en 29. Voilà ce que le député de Montréal répète à répétition aujourd'hui. Ce que j'ai dit à Montréal et à Québec, ces paroles qui n'ont valu d'être marquées d'infamie pour crime de sédition, je les redrai à l'infini et les voilà.

Je ne suis pas de ceux qui font hennuyant parle de leur loyauté, mais je respecte trop le peuple de la Grande-Bretagne pour le croire simple au point de taxer sa nourriture et son vêtement, sans espoir d'aucune compensation. J'ai ajouté et je répète ici, les disciples de M. Chamberlain au Canada manquent de loyauté à l'endroit du peuple canadien. Il ne lui manquent que la force de la moitié. En Angleterre, M. Chamberlain fait preuve d'une plus grande sincérité. L'honorable député (M. Casgrain) nous affirme que les projets de M. Chamberlain ne触动ent en rien les libertés des colonies. Quiconque ait acquis une notion exacte et juste de la politique de M. Chamberlain devra reconnaître à M. Chamberlain lui-même pour s'être évidemment sur la nature de cette politique.

Le 29 octobre dernier, M. Chamberlain parlait à Newcastle. Il accusait ses adversaires de manquer de droiture, parce qu'ils réduisent sa politique aux proportions d'une simple lessive à la force du pain. A mesures repises, M. Chamberlain a affirmé que l'adoption d'un tarif différentiel par tout l'Empire que le député de Sainte-Marie et le député de Montmorency prétendent être le seul fait que poursuit M. Chamberlain n'est qu'un enroulage de son projet principal, lequel est l'unification de l'Empire. Sir Edward Grey avait reproché à M. Chamberlain de négliger ce véritable mode d'opérer cette concentration impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial muni de certains pouvoirs exécutifs s'exerçant sur toutes les possessions britanniques. A cela M. Chamberlain répondit à Newcastle : J'ai tenté d'engager les colonies à consentir à l'organisation d'un conseil impérial, et elles ont refusé. Je me suis efforcé d'obtenir des colonies une contribution à l'armée et à la marine de la Grande-Bretagne, et elles ont également refusé. C'est pourquoi je me rattrache à cette question d'un tarif différenciel pour l'Empire parce que le jour où le commerce impérial existera il fondera au système de défense impériale pour le protéger et un conseil impérial pour le régir.

Certes je respecte la liberté de tous autant que je veux faire respecter ma propre liberté.

de recommandé à chacun des députés à cette Chambre qu'il soit Anglais ou Français, catholique ou protestant—le droit d'approuver un projet de fédération impériale, c'est-à-dire la création d'un conseil impérial, gouvernant le commerce et la défense de l'empire. Mais l'autre est—et l'y insiste—aucun Canadien, aucun homme d'état digne de ce titre, n'a le droit de dire un peuple du Canada que les propositions de M. Chamberlain sont comprises tout entières dans son projet d'un tarif différentiel en faveur des colonies. Mesurons toute la pensée de M. Chamberlain et si le Canada est prêt à renoncer à une partie de sa souveraineté législative et administrative, afin d'en investir le conseil impérial séjournant à Londres—si le Canada est disposé à payer l'hypothèque pour soutenir un régime de défense impériale—bien que la volonté du peuple canadien s'accorde à ce qu'il a été mis en évidence? Mais la politique de M. Chamberlain n'a pas été expliquée au peuple canadien avec franchise, comme elle l'a été en Angleterre. Et assez longtemps qu'il en sera ainsi, nous, qui n'acceptons pas cette politique, nous, qui croyons aux principes qui ont préside au développement de l'empire anglais et lui ont permis, au siècle dernier, de remplir le monde de leur gloireuse et extraordinaire puissance, nous avons le droit de croire que ces principes sont encore vrais et de combattre le mouvement actuel. Un grand nombre de nos hommes publics ont cru opportun de s'écarter des idées de M. Chamberlain et de s'appeler impérialistes. N'avons-nous pas, à Montréal et à Québec—tout comme le professeur Shortt, de Kingston—le droit de déclarer que nous reconnaissons le titre d'impérialistes, parce que ce mot comporte à nos yeux une entrave à nos libertés? Puisque le député de Montmorency (M. Casgrain) et le député de Sainte-Marie (l'honorable M. Turner) acceptent la politique de M. Chamberlain, que n'y mettent-ils autant de franchise et de loyauté que M. Chamberlain lui-même? Que ne vont-ils à Montréal, à Québec, à Toronto, à Kingston, à Halifax, à Vancouver, annoncer au peuple canadien : "Volez les propositions qu'on nous fait. Venez-vous la création d'un conseil impérial? Désirez-vous un traitement de faveur sur le marché de la Grande-Bretagne? Très bien; mais alors vous aurez ainsi que M. Chamberlain l'a déclaré, un conseil impérial qui gouvernera votre tarif; car un tarif impérial ne pourra fonctionner sans qu'un pouvoir quelconque en contrôle les opérations. Vous aurez également un régime de défense impériale; car on ne saurait uniformiser le commerce et l'industrie de l'empire sans en organiser la défense commune."

M. R. L. BORDEN (Halifax): Mon honnorable collègue prétend-il que M. Chamberlain a prononcé ces paroles?

M. BOURASSA: Je ne voulais pas imposer à la Chambre de longues citations;

mais le tirer les paroles mêmes que M. Chamberlain a prononcées à Newcastle :

J'aborde maintenant les questions les plus importantes, à tout avantage que les tarifs privilégiés ayant été soumis à ce parti partisan que d'abord ils stimuleront le commerce avec les colonies. Nous commerçons davantage avec nos amis sauf que notre commerce avec nos rivales est suffisamment démodé. L'important toutefois c'est que nous ferons plus d'affaires avec nos amis et cela dans des circonstances plus favorables. Je le répète l'adoption de la seconde résolution renferme à notre propriété. Mais ce n'est pas tout. Voilà la partie vide qui nous doit ouvrir. Je vous pose un défi d'en trouver une autre. Je m'adresse tel à tout mes adversaires. A ceux qui diffèrent d'avis avec moi, à ceux qui m'entendent comme à ceux qui ne m'entendent pas, et j'affirme que pas un seul d'entre eux ne saurait vous suggérer une autre solution que celle que je vous propose pour atteindre le but auquel je tende. Il est impossible de croire que l'empire de resserrer les liens qui nous unissent soit un moyen d'une union commerciale sous une forme quelconque. Je le répète, pas un seul de nos adversaires n'a formulé une seule proposition alternative. Un homme d'état pour lequel je professe le plus grand respect et qui demande dans le volontaire sur Edward Grey nous a dit il est vrai qu'à son avis l'établissement d'un conseil impérial serait la chose désirable. Eh bien, qui a le premier proposé l'établissement d'un conseil impérial n'est personne qui ait formulé cette proposition ces années dernières, cela seraient certaines. Pour proposée ayant moi. Il y a rien de nouveau sous le soleil. L'épiphante. J'ai préconisé cette idée avec plus de vigueur que mes prédecesseurs. J'ai déployé tous mes efforts pour mener cette idée à bonne fin, et cela en nombre de circonstances; au cours de conférences antérieures, dans des discours publics et des entretiens privés, je me suis permis de parler au nom de mes compatriotes et de dire à nos frères d'outre-mer : "Nous avons besoin de votre coopération. Nous vous appelons à nos conseils. Venez y prendre part". Et ils ont décidé qu'ils ne sauraient évoluer dans ce sens ni adopter ce genre de fédération. Je ne prétends pas qu'ils refusent toujours de donner leur acquiescement à cette proposition; au contraire, je suis davis que si ma proposition l'emportait, la création d'un conseil fédéral s'imposerait nécessairement; mais, pour le moment, au moins, la chose est impossible, et rien n'indique que ce conseil fédéral s'établisse en premier lieu. Les colonies tiennent à savoir ce qu'elles seront appelées à discuter, avant de se rendre à ce conseil. Quand l'union commerciale sera un fait accompli, ce sera là une question à discuter; mais, en attendant, la proposition alternative si légèrement formulée par sir Edward Grey n'a absolument aucune valeur. Ce n'est pas ainsi qu'on réussira à rendre l'union plus intime. J'ai ensuite dirigé mes efforts dans le sens de la défense impériale. Mais encore ici je me suis heurté contre les difficultés de la situation; mais je n'ai pas pour cela, hébété prise et je suis revenu à l'idée de l'union commerciale qui nous rapprochera les uns des autres, provoquera nécessairement la création du conseil impérial, conseil qui, à la longue, accomplit beaucoup plus qu'il ne réalisera au début et fera de nous, en

un peu, ce que vraiment grâce à l'unité et fédérée.

Je pourrais ajouter à ces quelques paroles que M. Chamberlain a prononcées au Congrès impérial des Comptes de l'commerce à Londres, je ne cite pas le texte tel, mais je me rappelle parfaitement ce que je pense et voici, en substance ce qu'il disait : "Avez-vous délibéré la question de la défense de l'empire. Vous avez, il est vrai, au Congrès dit Commerce, posé le problème de la défense de l'empire, c'est-à-dire une forme différente du problème. Il est évident que l'empereur impérial, ou ne peut créer un commerce impérial sans avoir en même temps un système impérial de défense."

Je le reçois, je ne m'oppose nullement à la discussion de ce problème. Nous pensons tous, nous croyons à la politique impériale telle que sir John Macdonald, sir Charles Tupper et le premier ministre actuel la conçoivent telle que l'ont conçue et pratiquée tous les hommes d'état britanniques, sauf les détracteurs du vieux parti tory du 18e siècle, dont l'administration impériale n'est d'autre résultat que d'enlever à l'empire ses plus belles colonies, où sauf les descendants du vieux parti tory de lord North et de Grenville. Conservant intacts ces principes, nous avons le droit de nous organiser, de fonder des ligues, de joindre des journaux, etc. en tout, de faire tout en notre pouvoir pour éduquer le peuple canadien et lui faire voir la question telle qu'elle nous paraît - tout comme le député de Montmorency (M. Gagnon), le député de Salaberry (M. Turgeon) et tout autre de nos collègues a le droit d'accepter la politique de M. Chamberlain et de s'efforcer de la faire triompher. Aucun homme digne de siéger ici, digne de reclamer le titre de représentant du peuple canadien, ne devrait se permettre d'accuser le crime de sédition ceux qui combattent les idées, ou plébiscitent les idées qu'il a adoptées avec l'espoir de capter la faveur populaire.

On m'a accusé de soulever un conflit de races. Or, du jour où la guerre d'Afrique fut déclarée, jusqu'au moment actuel, je n'ai jamais demandé à un électeur de Québec de voter dans un sens ou dans l'autre à cause de son sang français. Ce que j'ai proclamé dans la province de Québec et répété en pleine ville de Toronto, c'est que nous, qui sommes essentiellement Canadiens, ne pouvions aborder les problèmes de la politique impériale avec la pensée qui guide ceux qui sont nés dans les pays de la vieille Europe. Nous n'avons qu'une patrie, le Canada, et nous envisageons ces problèmes impériaux au point de vue de notre nationalité canadienne. Voilà ce que j'ai déclaré à Montréal et à Québec, et à Toronto également. Tel est le langage que j'ai tenu pendant la guerre d'Afrique; telle est mon attitude actuelle et je la maintiendrai jusqu'au bout, en dépit des accusations que porteraient contre moi certains députés de Québec. Cependant, du reste, ne craignez pas d'exploiter ces sentiments de race dans

6

leur province, mais dès qu'ils touchent la terre d'Ontario, ils se montrent fort scandaleux pour qu'un Canadien français ose proclamer qu'un million et demi de citoyens canadiens, dont les moitiés, alors les plus fortes au pays, ont conservé le Canada à l'Angleterre, ne doivent pas se laisser faire puisqu'ils maintiennent qu'ils sont en minorité. Voilà encore ce que j'ai dit à Montréal, à Toronto et partout : le Canada est pays britannique, sans doute, mais comment et pourquoi ? Parce qu'un jour où les Anglais n'étaient qu'une poignée au Canada, les Canadiens-français s'engagèrent sur l'autoroute à rester fidèle à la Couronne britannique. C'est cette parole d'honneur, ils l'ont gardée ; et ils ont préservé l'intégrité du Empire. Oui, le Canada est terre britannique mais ayant d'être anglais, il est canadien et n'a pas d'être français. Il est canadien. Nous sommes prêts chaque jour à faire faire en nous la voix du sang pour le bien général de la patrie commune ; et, bien que nous soyons les moins nombreux nous avons droit de dire à nos concitoyens anglais : Vous avez aujourd'hui la force du nombre ; mais n'êtes-vous pas les dignes descendants de ce peuple dont on a pu dire que son esprit d'indépendance était le meilleur fondement de la Justice ? N'oubliez donc pas ce que nous avons fait alors que nous étions les plus faibles.

Ce que j'ai dit encore et ce que je ne cesserai de répéter : c'est qu'il faut au Canada une politique conforme à la mentalité de tout son peuple ; que ce peuple se compose de deux races et de deux nationalités unies sous le même drapeau et le même gouvernement, et qu'il est impossible de créer tel un

véritable sentiment national, tant qu'on ne reconnaîtra pas l'existence de ces deux races et de ces deux nationalités.

Mais lorsque enfin on aura constaté que la terre canadienne, le sentiment canadien, le patriottisme canadien sont assez larges pour embrasser ces deux races et ces nationalités, on cessera de redouter l'humiliation qu'apportera mal ces jeunes fondateurs de la Ligue Nationaliste veulent créer. Le sentiment que nous voulons faire naître chez les Canadiens français n'est pas connu dans une pensée hostile aux anglo-canadiens. Au contraire, c'est un sentiment d'orgueil et d'amour pour la patrie ; c'est l'idée que le Canada est assez grand, assez beau, assez riche pour contenir tous les Canadiens ; c'est la conviction que le Canada n'ayant pas encore atteint sa pleine maturité, nous n'avons pas le droit, même pour venir en aide à la Grande-Bretagne ou à l'empire de demander au peuple canadien de se départir d'un seul élément de ses richesses, de sa population, de son caractère. La sécurité est la richesse dont nous sommes responsables, c'est de faire grandir le Canada, que le peuple de la Grèce-Bretagne, le peuple de l'Australie, le peuple du Sud-Afrique soient fidèles à leur tâche comme nous le sommes à la nôtre, et l'empire sera mieux gardé que s'il tombait aux malheurs qui s'efforcent de remplacer par un faux sentiment d'orgueil impérial cet attachement profond à la terre patrimoniale qui est le fondement le plus solide du progrès des nations.

